



Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2011, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02036621

HAL Id: hceres-02036621

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036621>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Occidentale

Demande n° S3LI120003408

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Informatique

Présentation de la mention

La mention de licence Informatique s'inscrit dans l'offre du domaine Sciences, technologies, santé (STS) de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Ce domaine comporte douze mentions déclinées en 29 parcours. Quelques étudiants diplômés exercent une activité professionnelle dès la sortie de la troisième année (L3), mais cette licence a pour vocation principale la poursuite d'études en master qui s'effectue de façon majoritaire dans la mention Informatique des masters de l'UBO, dont les spécialités sont bien articulées avec les parcours de la mention de licence éponyme.

La licence comporte trois parcours : Informatique, Ingénierie informatique (II) et Conception et développement d'applications (CDA). Compte tenu de la faiblesse des effectifs le parcours Mathématiques-Informatique a été supprimé. Il est remplacé par le parcours Mathématiques et calcul scientifique qui figure dans la mention de licence Mathématiques. Ces trois parcours ont un socle commun constitué des première et deuxième années (L1-L2) et se différencient donc en troisième année (L3). La première année accueille des étudiants inscrits dans deux portails : Mathématiques-Informatique-Physique et Informatique-Électronique.

Le parcours Informatique est classique, il correspond aux différentes propositions faites au niveau national, l'étudiant ayant validé ce parcours pourra poursuivre ses études dans un master d'informatique. On observe que ces poursuites d'études se font de façon majoritaire dans la mention de master Informatique de l'UBO.

Le parcours Ingénierie informatique peut accueillir des étudiants de L2, mais a été organisé afin d'accueillir dans les meilleures conditions des étudiants titulaires d'un DUT (Informatique, GEII, Réseaux et télécommunications) ; les poursuites d'études sont possibles en première année de la mention de master Technologies de l'information et Ingénierie du logiciel de l'UBO.

Le parcours Conception et développement d'applications accueille les étudiants titulaires d'un BTS IG ou IRIS.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	50
Nombre d'inscrits en L2	32
Nombre d'inscrits en L3	67
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	60 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est bien défini. L'acquisition de solides connaissances scientifiques est obtenue dans les deux premières années de licence par une offre appropriée d'unités d'enseignement (UE) disciplinaires dans les disciplines concernées. D'autres UE en L1 permettent l'acquisition de compétences additionnelles et l'obtention de certifications en outils informatiques et en langues (C2I, CLES). L'élaboration du projet professionnel de l'étudiant est aidée et prise en compte. Dans les parcours II et CDA, l'offre d'UE facilite l'accueil des publics nécessitant une remise à niveau (UE spécifiques), même si cela paraît plus difficile dans le parcours CDA.

Dans le dispositif d'aide à la réussite, la mise en place d'un enseignant référent est intéressante. Les étudiants de L2 ayant un semestre de retard bénéficient également de l'aide d'un enseignant référent.

Un tutorat d'accompagnement pédagogique, assuré par un enseignant, est proposé aux étudiants dans les disciplines scientifiques. Il conviendrait d'apporter des précisions (dans le cas où le tutorat a déjà été mis en place) : quel taux de fréquentation, quelle efficacité ?

Si quelques étudiants trouvent une activité professionnelle dès la sortie de la troisième année de licence, la majorité poursuit des études dans la mention Informatique des masters de l'UBO. On ne dispose pas d'information concernant le taux de réussite en master. L'étude de l'insertion professionnelle (au niveau master) des diplômés de la licence est assurée par le Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation, et d'Insertion professionnelle (SUAOIP) ; on aurait souhaité avoir quelques informations concernant ces études.

Le devenir des étudiants non diplômés n'est pas renseigné ; il semblerait qu'une enquête ait été menée au printemps 2010.

L'architecture du pilotage de la formation, commune à l'ensemble des mentions de la licence du domaine Sciences, technologies, santé (STS) de l'UBO, se décline en : équipe de formation, jurys semestriels, jury de diplôme. L'équipe pédagogique est évoquée à travers une liste des enseignants du département informatique intervenant dans la formation. Les compositions et le rôle de chacun des acteurs sont précisés. Toutefois, on a peu d'informations concernant le fonctionnement. Il serait notamment intéressant d'obtenir plus de précisions quant aux évaluations : évaluation des enseignements UE par UE par les étudiants, évaluation de la formation par les étudiants ; savoir qui traite et analyse l'information ? Quel est l'impact sur le pilotage de la formation ? Quel est le rôle de l'établissement ?

- Points forts :

- Le dispositif d'aide à la réussite, notamment en début de parcours, est satisfaisant (enseignant référent, tutorat d'accompagnement pédagogique...)
- Il conviendra toutefois d'évaluer le dispositif : taux de fréquentation du tutorat, impact sur les taux de réussite des étudiants...
- L'offre d'UE non disciplinaires (commune à l'ensemble des mentions de la licence STS) permet l'acquisition de compétences additionnelles et favorise l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant.

- Points faibles :

- Le fonctionnement du pilotage de la formation n'est pas précisé. On apprécie mal l'impact de différents dispositifs sur ce pilotage.
- L'équipe pédagogique se résume à une liste d'enseignants du département informatique intervenant dans la formation.
- Des dispositifs d'évaluation (évaluation des enseignements UE par UE, évaluation de la formation) existent ; les modalités de fonctionnement, l'impact sur le pilotage, sont flous.
- Peu d'informations sont données concernant l'insertion professionnelle des diplômés ; aucune information n'est donnée concernant le devenir des non diplômés.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait inciter l'UFR à mieux formaliser le pilotage de la mention.

Il faudrait envisager la création, au niveau de l'établissement, d'un service (observatoire) chargé d'organiser les évaluations : évaluation des enseignements UE par UE, évaluation des formations, les modalités de traitement de l'information seraient précisées, et la prise en compte de ces évaluations pour améliorer la formation serait possible.

Il est dommageable pour la qualité du dossier que les grilles d'autoévaluation contiennent plus d'informations que le dossier lui-même.